

L'option découverte professionnelle 2H

Création d'une mini-entreprise

Les élèves qui accèdent à la classe de 3^{ème} au collège Couperin ont la possibilité de choisir l'**option facultative découverte professionnelle : Création d'une mini-entreprise** (2 heures hebdomadaires). Elle s'adresse aux élèves désireux de poursuivre des études en Lycée général et technologique ou en Lycée professionnel. *

*Il ne faut pas la confondre avec le module 6h de découverte professionnelle, assurée prioritairement en lycées professionnels, qui s'adresse à des élèves en difficultés et en recherche d'un projet professionnel.

L'objectif de l'option facultative découverte professionnelle est de permettre aux collégiens de **découvrir concrètement**, à un moment où se posent les questions d'orientation, **l'entreprise et les métiers**.

Dans le cadre de cette option, les collégiens vont devoir **créer une véritable entreprise** et se répartir les rôles de gestion associés. Ils vont donc expérimenter le monde professionnel. Elle prend pour modèle d'organisation une Société Anonyme "coopérative". Elle a pour but pédagogique de développer, pendant le cursus de formation, la **créativité**, le **sens des responsabilités** et l'**esprit d'initiative**, en les initiant au fonctionnement d'une véritable entreprise.

Pour cela ils sont encadrés par un professeur (Mme Gréau-Cros), un parrain issu du monde de l'entreprise et un permanent de l'Association Entreprendre pour Apprendre.

Une mini-entreprise, ce n'est pas un jeu, mais une vraie entreprise en modèle réduit où les élèves :

1. disposent d'un capital social : ils vendent des avances remboursables (actions) de 4 € ce qui leur donne un capital (maximum 500 €) pour démarrer
2. fabriquent un vrai produit ou conçoivent un service qu'ils vendront ensuite pour couvrir l'ensemble de leur frais avec pour objectif de dégager un bénéfice
3. s'organisent en départements (administratif, financier, commercial, technique) sous la responsabilité d'un PDG et d'un DG

Ils vivent ainsi tout ce qui fait la réalité de la vie d'entreprise, y compris ses tensions, ses difficultés, mais aussi ses succès.

En choisissant cette option, votre enfant s'engage :

- à 2 heures de cours supplémentaires dans l'emploi du temps hebdomadaires des élèves, en effectif réduit (maximum 15 élèves)
- à s'investir dans la création et le fonctionnement de la mini-entreprise
- à travailler en équipe
- à éventuellement consacrer quelques heures par semaine, en dehors des cours pour assurer le bon fonctionnement de l'entreprise, ainsi que des actions de vente
- à participer à des concours de niveau départemental, et éventuellement régional et national

Afin de mieux cerner la motivation des élèves qui souhaitent suivre l'option DP2H, nous demandons aux élèves intéressés de rédiger une **lettre de motivation**. Cette lettre n'est pas un travail de français mais une mise au clair des envies et des demandes des élèves. **L'effectif étant limité, les élèves les plus motivés seront acceptés !**